



Déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 17 février 2013

Certains rêvent d'une grande réforme de l'Education Nationale partagée par l'ensemble de la communauté éducative comme d'autres rêvent, ou ont rêvé, du grand soir... Malheureusement dans un cas comme dans l'autre, cela relève de l'utopie. À l'Unsa Education, Il nous paraît préférable d'avancer par étape en engrangeant tous les aspects positifs d'une refondation nécessaire et tant attendue.

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est prêt et va être soumis aux parlementaires prochainement. Ce projet a été approuvé par une large majorité des représentants au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) du 14 décembre 2012 recueillant 41 voix pour (dont les syndicats de l'Unsa-Education et la FCPE), 9 contre et 16 abstentions (dont la FSU et la PEEP).

Bien sûr, ce texte, élaboré après une large concertation démarrée en octobre 2012 avec les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves, est encore perfectible et nous œuvrons encore pour l'améliorer en intervenant auprès du ministre ainsi qu'auprès de parlementaires sensibles aux problématiques éducatives. Néanmoins, ce projet de loi nous semble très intéressant pour plusieurs raisons :

- Il acte la création de 60 000 postes sur le quinquennat,
- Il redonne la priorité au primaire
- Il relance la scolarisation des moins de 3 ans
- Il instaure le « plus de maîtres que de classes »
- Il acte la reconstruction d'une formation professionnelle des enseignants avec la création d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE),
- Il acte définitivement la nécessité pour notre Ecole de garantir à tous un socle commun de compétences, de connaissances et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire

Sur les rythmes scolaires, s'il y a une chose qui est partagée par l'ensemble de la communauté éducative mais également par les chrono-biologistes et les chrono-psychologues, c'est que la journée de 6h, parfois allongée d'une demi-heure d'Aide Personnalisée pour les élèves les plus en difficulté, est trop longue pour les élèves... mais aussi pour les enseignants.

Alors pourquoi imposer aux élèves cet horaire journalier une année supplémentaire ? Commençons par ce qui peut-être mis le moins difficilement en place, la refonte des rythmes scolaires : même si ceux-ci ne sont pas parfaits, ils vont dans le bon sens et demandent à être complétés. Mais cette réforme doit aussi être accompagnée. L'Unsa Education y veillera.

Nous serons très attentifs au cadre du nouveau règlement départemental.

Le maître-mot que vous avez affiché est « souplesse ». Toute la communauté éducative entend bien se saisir de cet adjectif pour qu'une déclinaison locale ne soit pas déboutée par un autoritarisme qui serait alors mal compris.

Nous serons également très attentifs aux velléités de pilotage de certaines circonscriptions ou collectivités territoriales qui iraient à l'encontre, d'une part de l'esprit de la Loi et, d'autre part, des aspirations de la communauté éducative et en particulier des enseignants.

Nous avons bien compris que le temps de la concertation locale était arrivé. Les conseils des maîtres puis les conseils d'écoles doivent être entendus. Le Se-Unsa y veillera.

C'est parce qu'ils ont en charge la mise en place du temps scolaire obligatoire que les enseignants doivent être écoutés pour les nouveaux rythmes scolaires mais c'est aussi parce que la journée de l'enfant à l'école dépasse largement la simple question du temps scolaire obligatoire que l'ensemble de la communauté éducative doit se mettre autour de la table pour discuter localement, dégager un consensus et réussir cette réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Dans cette instance où toute la communauté éducative est réunie, l'UNSA Éducation tient à relayer une problématique académique : des sections de formation qualifiante en SEGPA vont se voir privées d'élèves par un gel du recrutement. Nous tenons à dénoncer ce fait qui va priver les élèves les plus fragiles du système scolaire, d'un accès à une qualification de niveau V. Comment est-il possible de décider une telle mesure quand autant de jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification ?

Les CAP « dit réservés » à ces élèves en grande difficulté, ferment les un après les autres et les derniers sont regroupés en section de 24 élèves, ce qui est un effectif trop chargé pour des élèves sortant de SEGPA.

Nous n'acceptons pas, Monsieur le Directeur Académique, cette décision unilatérale et nous espérons que cette mesure ne se confirmera pas lors des prochaines opérations de carte scolaire.